



COMITÉ DÉPARTEMENTAL DU JEU D'ÉCHECS DE L'ISÈRE

Ligue Auvergne Rhône Alpes des Echecs

Organe déconcentré de la Fédération Française des Échecs.

Championnat des jeunes de l'Isère

Règlement

Article 1 : Organisateur

Le comité départemental du jeu d'échecs (CDJE38) organise le championnat départemental des jeunes de l'Isère

Article 2 : Lieu

Lycée Saint Marc

1000 rue du Vernay, 38300 Nivolas-Vermelle

Article 3 : Dates

Les 17 et 18 octobre 2026 pour les catégories U10 à U20

Le 18 octobre 2026 pour la catégorie U8

Article 4 : Inscriptions

Le championnat est réservé aux jeunes français ou scolarisés en France et **licenciés A en Isère**. Les inscriptions se feront par mail (fringot@orange.fr) uniquement par le club où le joueur est licencié et de préférence groupées par club avant le 16 octobre 2026 . Le paiement sera également effectué par le club si possible par virement.

Le tarif est de 5€ / joueur.

Tous les joueurs inscrits et dont le club aura payé l'inscription seront appariés à la ronde 1.

Attention : pas d'inscriptions sur place.

Article 5 : Horaires

Ils sont donnés à titre indicatif et peuvent être modifiés le jour de la compétition en fonction du nombre de participants et du déroulement de chaque ronde. Dans ce cas, les joueurs seront avertis avant la fin de chacune d'elle.

Samedi 17 octobre 2026

Catégories: U10-U12-U14-U16-U18-U20		
1ère Ronde	⇒	9h15
2ème Ronde	⇒	11h30
3ème Ronde	⇒	14h00
4ème Ronde	⇒	16h15



COMITÉ DÉPARTEMENTAL DU JEU D'ÉCHECS DE L'ISÈRE

Ligue Auvergne Rhône Alpes des Echecs

Organe déconcentré de la Fédération Française des Échecs.

Dimanche 18 octobre 2026

Catégories: U10-U12-U14-U16-U18-U20	Catégorie : U8
	1ère Ronde ⇨ 10h00
5ème Ronde ⇨ 10h00	2ème Ronde ⇨ 11h00
	3ème Ronde ⇨ 12h00
6ème Ronde ⇨ 13h00	4ème Ronde ⇨ 13h30
	5ème Ronde ⇨ 14h30
7ème Ronde ⇨ 15h30	6ème Ronde ⇨ 15h30
	7ème Ronde ⇨ 16h30
Remise des prix à 18h00	Remise des prix à 18h00

Article 6 : Cadence

- Pour les catégories U10 à U20 : 50 min + 10s/coup

A la première ronde, tout joueur qui arrivera plus de 15 min après le début de la partie sera déclaré perdant

Pour les rondes suivantes, tout joueur qui arrivera plus de 30 min après le début de la partie sera déclaré perdant.

- Pour la catégorie U8 : 30 min + 10s/coup

Tout joueur qui arrivera plus de 10 min après le début de la partie sera déclaré perdant.

Article 7 : Règles du jeu

Les règles du jeu sont celles adoptées au dernier congrès de la FIDE.

Pour la catégorie U8, l'Annexe A des règles du jeu rapide sera appliquée.

Une proposition de nullité ne doit intervenir qu'à l'occasion d'un réel affrontement.

La notation est obligatoire pour toutes les catégories à partir de U10 et est conseillée pour les U8.

Article 8 : Appariements

Les appariements se font au Système Suisse (Règles C.04 FIDE), avec l'aide du programme informatique Sharly Chess.

Aucune protection de club ou de famille.



COMITÉ DÉPARTEMENTAL DU JEU D'ÉCHECS DE L'ISÈRE

Ligue Auvergne Rhône Alpes des Echecs

Organe déconcentré de la Fédération Française des Échecs.

Article 9 : Départages

Pour les titres de Champion et Championne départementaux et pour toutes les places ex-æquo, le départage se fait en utilisant dans l'ordre les systèmes suivants :

- Le Buchholz tronqué,
- Le Buchholz,
- La performance.

Article 10 : Qualifiés

Le tableau suivant indique le nombre de qualifiés par catégorie hors qualifiés d'office.

	U8	U10	U12	U14	U16
Filles					
Mixtes					

Agathe Gastaldo et Emma Wang sont qualifiées d'office pour le championnat de France jeunes.

Le championnat de ligue étant un Open pour les U18 et U20, il n'y a pas de qualifiés pour ces catégories.